

Associations nos savoirs



POUR L'INTÉGRATION DES PATIENTS ET PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

Les pratiques professionnelles de l'action sociale et de la santé doivent mieux répondre aux attentes de la société du 21ème siècle : participation, reconnaissance, prise en compte des personnes. Pour cela, un levier est essentiel : l'expertise des personnes concernées par les soins et les accompagnements sociaux doit être intégrée à la formation initiale et continue.

Issu d'un travail collectif international de plusieurs années, *Associations nos savoirs* mobilise à la fois les secteurs de la santé et de l'accompagnement social. Il fait suite à la Déclaration de Vancouver de 2015, qui posait les bases d'une participation citoyenne à la formation professionnelle, mais avec une orientation surtout sanitaire.

Associations nos savoirs adopte une approche volontairement transversale, au-delà des métiers et des repères réglementaires habituels. C'est à un progrès démocratique à part entière qu'il espère contribuer, dans le sens de plus de fraternité et de plus de solidarité.



“**N**ous, parties prenantes des soins et des accompagnements au titre de l'action sociale et de la santé*, constatons :

Que la participation des personnes concernées à la formation initiale et continue améliore la qualité et l'efficacité des soins et des accompagnements.

Que ceci a été montré par des travaux de recherche internationaux. Cette participation, en donnant aux professionnels accès aux savoirs et aux réalités vécues par les personnes, développe leur capacité d'attention à autrui, favorise les processus de décision partagée concernant les soins et les accompagnements, tout en contribuant au pouvoir d'agir et à la dignité des personnes.

Que les pays où cette participation se développe bénéficient de politiques publiques clairement affichées, avec des moyens effectifs de mise en oeuvre.

Qu'en dépit d'un cadre législatif et réglementaire destiné à favoriser, en France, la participation des personnes aux dispositifs de soins et d'accompagnement social, un réel décalage demeure entre intentions et discours officiels d'une part, pratiques réelles d'autre part. En outre, ces dispositions concernent trop peu les processus de formation initiale et continue, pour lesquels une révolution culturelle reste à faire.

Que l'une des raisons de cette situation est notre difficulté à ce que des initiatives dont la valeur ajoutée a été démontrée soient valorisées, reconnues, généralisées.

Conscients que des résistances persistent, mais convaincus qu'elles peuvent et doivent être surmontées, nous souhaitons :



*Nous entendons ici par parties prenantes : patients, personnes accompagnées, proches et aidants de patients et de personnes accompagnées, membres d'associations représentant les usagers, étudiants, chercheurs, enseignants, élus, parties prenantes du financement ou de l'organisation de la formation, professionnels de la formation, professionnels de santé et de l'accompagnement, bénévoles, citoyens concernés à un titre ou un autre...

1 Affirmer notre conviction que l'accompagnement social et le soin ne peuvent se construire sans tenir compte du vécu et du retour d'expérience des personnes qui en bénéficient. A ce titre, la participation de ces personnes est indissociable du travail social comme du soin.

2 Permettre aux professionnels de l'accompagnement et du soin, grâce à cette participation, de renforcer et de renouveler le sens de leur métier et de leur engagement.

3 Promouvoir la place des patients et des personnes accompagnées dans la formation, en s'appuyant sur leurs capacités et ressources propres, et sur celles des communautés auxquelles ils appartiennent (familles et proches, associations, mouvements, quartiers, territoires...).

4 Reconnaître la légitimité de leur contribution à toutes les étapes du processus de formation : construction des référentiels de compétences des professionnels, élaboration des référentiels de formation, conception des programmes, animation et évaluation des actions pédagogiques.

5 Faire partager la conviction que leur contribution aux dispositifs de formation permet l'émergence d'une relation renouvelée, plus équilibrée et donc plus féconde pour les personnes et les professionnels comme pour les communautés.

6 Affirmer que leur implication est bénéfique pour l'amélioration des postures et des pratiques professionnelles,

7 Soutenir le développement de la participation des personnes accompagnées et des patients à la formation parce qu'elle est aussi une opportunité pour eux d'acquérir de nouvelles compétences, de trouver une légitime reconnaissance et en conséquence, de développer un pouvoir d'agir plus important, à la fois pour eux-mêmes et pour leur environnement.

Un accompagnement de toutes les parties prenantes sera nécessaire pour réussir cette mutation culturelle exigeante pour les personnes, les organisations et la Cité.”



Rejoignez dans la démarche les membres du comité de pilotage Associations nos savoirs :

Samira Bekhti Cabinet Oratorio, François Blot, réanimation, Institut Gustave Roussy, Marie-Pierre Bougenot APF France Handicap, Agnès Brousse, UNAF, Nicolas Brun UNAF, Alice Casagrande FEHAP, Catherine Cerisey patiente enseignante, Marie Citrini patiente enseignante, Marina Drobi Comité interministériel du handicap, Jean-Christophe Guillemin étudiant en soins infirmiers, Matthieu Elgard formateur, Véronique Ghadi HAS, Clotilde Girier formatrice, Olivia Gross Université Paris 13, Marcel Jaeger Le Cnam, Emmanuelle Jouet Laboratoire de recherche de Maison Blanche, Carole le Floch élue au Conseil régional des personnes accueillies/accompagnées d'Ile-de-France, Isabelle Monnot IFSI Montceau, Paul Morin Université de Sherbrooke, Michel Naiditch Institut de Recherche et de documentation en économie de la santé, Nadine Sguerzi Institut de formation Fondation OEuvres de la Croix-Saint-Simon, Muriel Varenne CARE Conseil

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

WWW.ASSOCIATIONSSAVOIRS.FEHAP.FR